

Séance du 10 février 2015 à 19 heures

Commune de Cieurac – Salle des fêtes

Aujourd'hui, mardi dix février deux mille quinze, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni à la Commune de Cieurac –Salle des fêtes

Etaient présents :

54 titulaires dont 6 possédant une procuration
7 suppléants dont 1 possédant une procuration

• TITULAIRES ET SUPPLEANTS :

ARCAMBAL
BOISSIERES
BOUZIES
CAHORS

CAILLAC
CATUS

CIEURAC
COURS

CRAYSSAC
ESPERE
FONTANES
GIGOUZAC
LABASTIDE DU VERT

LABASTIDE MARNHAC
LAMAGDELAIN
LAROQUE DES ARCS
LE MONTAT
LES JUNIES
LHERM
MAXOU
MECHMONT
MERCUES
MONTGESTY
NUZEJOULS
PRADINES

ST DENIS CATUS
SAINT GERY
ST MEDARD
TOUR DE FAURE
TRESPoux-RASSIELS
VALROUFIE
VERS

M. LABRO Didier (tit), Mme TEULIERES Marcelle (tit),
Mme GARRIGOU (sup),
M. RAFFY Gilles (tit),
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (tit), M. MUNTE Serge (tit),
Mme LASFARGUES Geneviève (tit) procuration de M. COLIN Henri
(tit), Mme LOOCK Martine (tit) procuration de Mme LAGARDE
Geneviève (tit), M. BOUILLAGUET Vincent (tit), Mme FAUBERT
Françoise (tit), Mme BOUIX Catherine (tit), M. SAN JUAN Alain
(tit) procuration de M. TESTA Francesco (tit), Mme BOYER Noëlle
(tit), M. SINDOU Géraud (tit), M. DELPECH Bernard (tit), Mme
LENEVEU Hélène (tit), M. COUPY Daniel (tit), Mme RIVIERE
Brigitte (tit), M. HUREAUX Roland (tit), Mme HAUDRY Sabine (tit),
M. TILLOU José (tit) procuration de, Mme LANES Bénédicte (tit),
M. TAILLARDAS Claude (tit) procuration de M. DUJOL Jean-Paul
(tit), M. VAZ Victor (tit),
M. PEYRUS Guy (tit),
Mme FOURNIER-BREUILLE Martine (tit), M. MOLESIN Jean-Pierre
(sup),
M. JOUCLAS Guy (tit), M. FOURNIER Christian (tit),
Mme BOURDARIE Paulette (tit) procuration de M. PETIT Jean (tit),
Mme VALETTE Roselyne (tit),
M. MOLINIE Romuald (tit),
Mme SOLIVERES Hélène (sup) procuration de M. CANCEIL
Philippe (tit),
M. JARRY Daniel (tit), Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie (tit),
Mme ARNAUDET Véronique (tit), M. CORMANE Jean-Pierre (tit),
M. NOUAILLES Serge (tit), M. BONNEMERE Jean-Claude (sup),
M. MOUGEOT Jean-Paul (tit), Mme VANBESIEEN Joëlle (tit),
Mme SIMON-PICQUET Agnès (tit),
M. REIX Jean-Albert (tit),
M. SABOT Aimé (tit),
M. PRADDAUDE Jean-Paul (tit),
M. DIZENGREMEL Ludovic (tit),
M. GALTHIE Jean-Noël (tit), M. LEFEBVRE Jean-Yves (sup)
Mme DESSERTAINE Brigitte (tit),
M. MARRE Denis (tit), Mme ROUAT Géraldine (tit), M. STEVENARD
Daniel (tit), Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique (tit),
M. FIGEAC Philippe (tit),
M. BERNIOT Pierre-Jacques (sup),
M. FERNANDEZ Pierre (tit)
M. PECHBERTY Jean-Jacques (tit), M. EYROLLE Jean-Louis (sup),
M. LAVAU Pascal (tit), M. DIOT Fabrice (tit)
M. ANNES Jean-Pierre (tit),
M. HEE Gérard (tit),

Secrétaire de séance :

M. BOUIX Catherine,

AR PREFECTURE

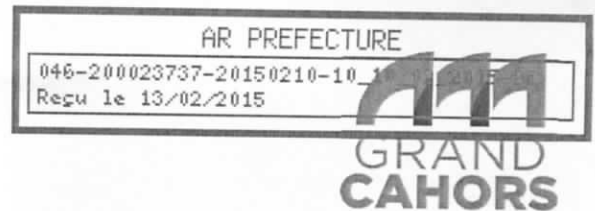
046-200023737-20150210-10_10_02_2015-DE
Regu le 13/02/2015

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

POLE RESSOURCE – Achat – Commande publique

Objet : Création d'un groupement de commandes : fournitures d'outillage
Autorisation du lancement de la procédure et signatures des marchés

A été adopté à l'UNANIMITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 10 février 2015
Rapporteur : Claude TAILLARDAS

Rédacteur : Christine MARTINEZ
Service : Achat – commande publique

Objet : Création d'un groupement de commandes : « Fourniture d'outillage»
Autorisation du lancement de la procédure et signatures des marchés

Mesdames, Messieurs

Les services de la ville de Cahors et de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors sont amenés de façon récurrente à faire appel à des entreprises externes pour l'acquisition de matériel d'outillage divers. L'ensemble de ces besoins étant identique, il a été convenu d'arrêter les bases d'un montage commun. Il s'inscrit dans la logique du groupement de commandes associant les deux collectivités qui a pour double objectif :

- Un allègement des formalités et des frais de gestion administrative liés au lancement et au traitement d'une seule procédure ;
- Des économies d'échelle.

L'article 8 du Code des Marchés Publics encadre les dispositions règlementaires du groupement de commandes.

La présente convention constitutive du groupement, annexée, a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du groupement de commandes constitué entre la commune de Cahors, la Communauté d'agglomération du Grand Cahors en vue de la passation d'un marché public de fourniture d'outillage. S'agissant d'un besoin récurrent, la convention est conclue pour une durée indéterminée.

Les conditions d'adhésion d'un nouveau membre ou de retrait d'un membre du groupement, sont définies dans la convention ci-annexée. De fait, toute modification à la convention de groupement sera effectuée par voie d'avenant.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2015 et suivants. La consultation est passée dans le cadre d'un appel d'offres ouvert en application des articles 33, 57 à 59, 10 et 77 du Code des Marchés Publics. Il s'agit d'un marché à bons de commandes alloti. Les lots sont les suivants :

- Lot 1 : Fourniture d'outillage à main
- Lot 2 : Fourniture d'outillage électroportatif
- Lot 3 : Fourniture d'outillage consommable
- Lot 4 : Fourniture d'outillage TP
- Lot 5 : Fourniture d'outillage de jardin à main
- Lot 6 : Fourniture d'outils de motoculture thermique portatif

- Lot 7 : Fourniture d'outils thermiques roulant auto tracté
- Lot 8 : Fourniture d'outils de motoculture thermique de travail de sol
- Lot 9 : Fourniture d'outils de tonte autoportée avec ramassage
- Lot 10 : Fourniture d'outils de tonte autoportée mulching
- Lot 11 : Fourniture d'outils de jardin électroportatif

La ville de Cahors sera le coordonnateur dudit groupement.

Le marché aura une durée de 1 an renouvelable 3 fois.

L'allotissement annuel est le suivant pour la ville :

- Lot 1 : Montant minimum 500 € HT montant maximum 10 000 € H.T.
- Lot 2 : Montant minimum 500 € H.T. montant maximum 10 000 € H.T.
- Lot 3 : Montant minimum 500 € H.T. montant maximum 6 000 € H.T.
- Lot 4 : Montant minimum 1 000 € H.T. montant maximum 20 000 € H.T.
- Lot 5 : Montant minimum 1 000 € H.T. montant maximum 20 000 € H.T.
- Lot 6 : Montant minimum 0 € H.T. montant maximum 15 000 € H.T.
- Lot 7 : Montant minimum 0 € H.T. montant maximum 10 000 € H.T.
- Lot 8 : Montant minimum 0 € H.T. montant maximum 3 000 € H.T.
- Lot 9 : Montant minimum 0 € H.T. montant maximum 30 000 € H.T.
- Lot 10 : Montant minimum 0 € H.T. montant maximum 40 000 € H.T.
- Lot 11 : Montant minimum 0 € H.T. montant maximum 20 000 € H.T.

L'allotissement annuel est le suivant pour La Communauté d'agglomération du Grand Cahors :

- Lot 1 : Montant minimum 500 € H.T. montant maximum 8 000 € H.T.
- Lot 2 : Montant minimum 500 € H.T. montant maximum 5 000 € H.T.
- Lot 3 : Montant minimum 0 € H.T. montant maximum 4 000 € H.T.
- Lot 6 : Montant minimum 0 € H.T. montant maximum 5 000 € H.T.

L'attribution se fera par lots séparés.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a - D'approuver la constitution d'un nouveau groupement de commandes entre la ville de Cahors, la Communauté d'agglomération du Grand Cahors pour l'achat d'outillage ;

AR PREFECTURE

046-200023737-20150210-10_10_02_2015-DE
Regu le 13/02/2015

- b - D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commande pour l'achat d'outillage, à signer les marchés et les éventuels avenants à intervenir, ainsi que tous actes consécutifs relatifs à l'exécution de cette convention et d'imputer les dépenses nécessaires au budget 2015 et suivants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

Jean-Marc WAYSOUZE-FAURE

